

Contrats agri-environnementaux : les mesures 2026 en un clin d'oeil

Avril 2026

Saisissez l'opportunité des MAEC

En souscrivant à une ou plusieurs mesures sur des parcelles éligibles, vous :

- > Valorisez les bonnes pratiques
- > Améliorez la biodiversité
- > Participez à l'aménagement du territoire
- > Contribuez à la réduction d'utilisation des phytosanitaires et à une meilleure qualité de l'eau

Déposez votre demande d'aide avec votre dossier PAC entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2026

Informations 2026

- La cartographie des territoires est identique à 2025.
- Des plafonds d'aides seront appliqués : sur l'équivalent de 80ha ou 20 000 €/an/ exploitation maximum.
- Pour les communes en zone blanche ; deux mesures ouvertes pour les agriculteurs bio uniquement (phy5 et hbv3).

Dans la cadre de la nouvelle programmation PAC 2023-2027, l'Etat a établi un nouveau catalogue de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

L'Etat et les Agences de l'Eau ont redéfini des zones prioritaires en faveur de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des zones humides et de la lutte contre l'érosion.

Sur ces zonages, des opérateurs sont en charge de construire et d'animer un projet agro-environnemental adapté à l'enjeu de leur territoire.

Pour le département de la Somme, 9 structures sont « opérateur » sur 12 zonages définis (Cf. carte page suivante).

Durée de l'engagement :

Il s'agit d'un contrat fixe à la parcelle ou à l'exploitation pour une durée de 3 ans (à partir de 2026 uniquement).

Un nouveau territoire sur les zones non éligibles en 2025 est ouvert à destination des agriculteurs en AB. Deux mesures systèmes seront disponibles : une mesure pour les exploitations grandes cultures et une pour les exploitations en polyculture-élevage.

Avant tout engagement, **un diagnostic agro-écologique obligatoire de l'exploitation**, pris en charge par l'état sera réalisé par l'opérateur ou par délégation à la Chambre d'agriculture. **Une formation en lien avec la MAEC** engagée est à prévoir dans les 2 premières années d'engagement.

Public concerné :

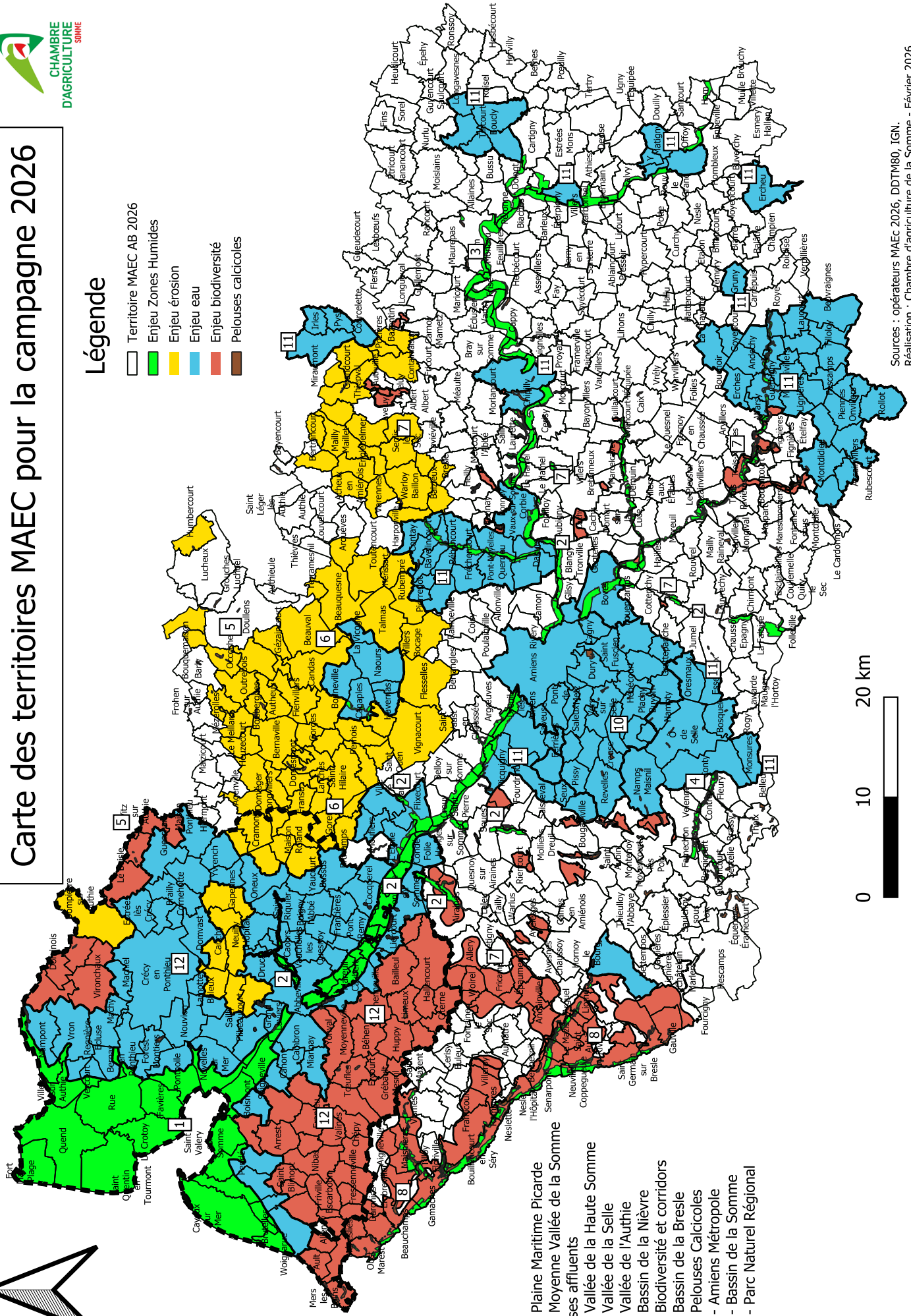
Tout «agriculteur actif» peut bénéficier de mesures agro-environnementales à condition d'avoir des parcelles situées dans les territoires agréés et sous réserve d'éligibilité (voir carte). ■



Carte des territoires MAEC pour la campagne 2026

Légende

- Territoire MAEC AB 2026
- Enjeu Zones Humides
- Enjeu érosion
- Enjeu eau
- Enjeu biodiversité
- Pelouses calcicoles



- 1 - Plaine Maritime Picarde
- 2 - Moyenne Vallée de la Somme et ses affluents
- 3 - Vallée de la Haute Somme
- 4 - Vallée de la Selle
- 5 - Vallée de l'Authie
- 6 - Bassin de la Nièvre
- 7 - Biodiversité et corridors
- 8 - Bassin de la Bresle
- 9 - Pelouses Calciocolles
- 10 - Amiens Métropole
- 11 - Bassin de la Somme
- 12 - Parc Naturel Régional



Mesures par enjeux et par territoire

code	Mesures « enjeu eau »	Type de mesure	Montant	Amiens Métropole	Bassin de la Somme	Parc naturel régional
PHY5	MAEC Eau - Pesticides - Grandes Cultures 2 Baisse IFT moyen herbicides et hors-herbicides à 5 ans -> -30% et -30%	Système	201 ou 311 €/Ha si CLPC	X	X	X
FER2	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation-Grandes Cultures 2 Baisse de pression azote minéral moyenne à 5 ans = 39 U	Système	136 €/Ha	X	X	
FER6	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation-Réduction des pesticides-Grandes Cultures Baisse de pression azote minéral à 45 U + baisse IFT de PHY5	Système	212 €/Ha	X	X	
MHU1	MAEC Biodiv préservation des milieux humides chargement max : 1,4 UGB ha/an/parcelle	Localisée	150 €/Ha			X
MHU2	MAEC Biodiv préservation des milieux humides + amélioration de la gestion de pâturage chargement UGB à respecter + pâturer min 50% des prairies engagées	Localisée	201 €/Ha			X
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage pâturer min 50% des prairies engagées	Localisée	72 €/Ha		X	X
HBV1	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 1 Surfaces en herbe : min 20% SAU, Maïs ensilage : max 40% SFP	Système	121 €/Ha	X	X	X
HBV2	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 2 Surfaces en herbe : min 35% SAU, Maïs ensilage : max 20% SFP, PPH: 10% min (30% en PMP)	Système	177 €/Ha	X	X	X
HBV3	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 3 Surfaces en herbe : min 40% SAU, Maïs ensilage : max 15% SFP, PPH: 10% min	Système	233 €/Ha		X	
ESP2	Protection des espèces 2 (Fauche ou pâturage au 01/06 ou 10/06, voir territoire)	Localisée	145 €/Ha		X	X
ESP3	Protection des espèces 3 (Fauche ou pâturage au 10 ou 20/06, voir territoire)	Localisée	200 €/Ha	X	X	X
ESP4	Protection des espèces 4 (Fauche ou pâturage au 20 ou 30/06, voir territoire)	Localisée	254 €/Ha	X	X	X

SFP : surface fourragère principale

CLPC : cultures légumières de plein champ

Pour les mesures systèmes, les critères peuvent varier selon les territoires

Code	Mesures à enjeu « érosion »	Type de mesure	Montant	Bassin de la Nièvre, tête de l'Ancre et de l'Hallue
FER4	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation-Couverture herbicides-Grandes Cultures 2 Baisse de pression azote minéral et herbicide moyenne à 5 ans	Système	248 €/Ha	X
COV5	MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes Cultures 2 Baisse IFT moyen pesticides totaux niv 1 et couverture du sol 11/12 mois	Système	284 €/Ha	X
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage paturer min 50% des prairies engagées	Localisée	72 €/Ha	X
HBV1	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 1 Surfaces en herbe : min 20% SAU, Maïs ensilage : max 35% SFP	Système	121 €/Ha	X
HBV2	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 2 : Surfaces en herbe min 35% SAU, Maïs ensilage : max 20% SFP, PPH: 10% min	Système	177 €/Ha	X
HBV3	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 3 : Surfaces en herbe min 40% SAU, Maïs ensilage : max 15% SFP, PPH: 15% min	Système	233 €/Ha	X

Code	Mesures à enjeu Pelouse Calcicole	Montant	Type de mesure	Enjeu biodiversité	Enjeu eau AESN	Enjeu eau AEAP	Enjeu érosion
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage paturer min 50% des prairies engagées	72 €/Ha	Localisée	X	X	X	X
CIF	MAEC biodiv - création de couvert d'intérêt floristique et faunistique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	652 €/Ha	Localisée	X	X		
ESP2	Protection des espèces 2 (Fauçonne ou pâturage au 10/06)	145 €/Ha	Localisée	X	X	X	X
ESP4	Protection des espèces 4 (Fauçonne ou pâturage au 30/06)	254 €/Ha	Localisée	X	X	X	X
OUV1	Maintien de l'ouverture des milieux (0 azote + entretien mécanique ou pâturage)	153 €/ha	Localisée	X	X	X	X
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration par le pâturage (0 azote + entretien min à 50% par pâturage)	204 €/ha	Localisée	X	X	X	X

Pour les mesures systèmes, les critères peuvent varier selon les territoires

Code	Mesures à enjeu « Biodiversité »	Type de mesure	Montant	Biodiversité et corridors	Bassin de la Bresle	Parc Naturel Régional
PHY4	MAEC Eau - Pesticides - Grandes Cultures 1 Baisse IFT moyen herbicides et hors-herbicides à 5 ans -> -20% et -20%	Système	137 ou 247 €/Ha si CLPC	X		
PHY5	MAEC Eau - Pesticides - Grandes Cultures 2 Baisse IFT moyen herbicides et hors-herbicides à 5 ans -> -30% et -30%	Système	201 ou 311 €/Ha si CLPC		X	X
FER6	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation-Réduction des pesticides-Grandes Cultures Baisse de pression azote minéral à 45 U + baisse IFT de PHY5	Système	212 €/Ha			X
HBV1	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 1 Surfaces en herbe : min 20% SAU (sauf PNR/MVS 30%), Maïs ensilage : max 40% SFP (sauf PNR/MSV 25%)	Système	121 €/Ha	X	X	X
HBV2	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 2 Surfaces en herbe : min 35% SAU, Maïs ensilage : max 20% SFP, PPH: 10% min	Système	177 €/Ha	X	X	X
HBV3	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 3 Surface en herbe : min 40% SAU, Maïs ensilage : max 15% SFP, PPH: 10% min	Système	233€/Ha	X		
MHU1	MAEC Biodiv préservation des milieux humides chargement max : 1,4 UGB ha/an/parcelle	Localisée	150 €/Ha		X	X
MHU2	MAEC Biodiv préservation des milieux humides + amélioration de la gestion de pâturage chargement UGB à respecter + pâturer min 50% des prairies engagées	Localisée	201 €/Ha		X	X
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage pâturer min 50% des prairies engagées	Localisée	72 €/Ha	X	X	X
CIF	MAEC biodiv - création de couvert d'intérêt floristique et faunistique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Localisée	652 €/Ha	X	X	
ESP1	Protection des espèces 1 (10% mise en défens + ferti)	Localisée	82 €/Ha	X		
ESP2	Protection des espèces 2 (Fauche ou pâturage au 01 /06 ou 10/06, voir territoire)	Localisée	145 €/Ha	X	X	X
ESP3	Protection des espèces 3 (Fauche ou pâturage au 10 ou 20/06, voir territoire)	Localisée	200 €/Ha	X	X	X
ESP4	Protection des espèces 4 (Fauche ou pâturage au 20 ou 30/06, voir territoire)	Localisée	254 €/Ha			X

SFP : surface fourragère principale

CLPC : cultures légumières de plein champ

Pour les mesures systèmes, les critères peuvent varier selon les territoires

Code mesure	Mesures à enjeu Zones Humides/Natura 2000	Type de mesure	Montant	Plaine Maritime Picarde	Moyenne Vallée de la Somme	Parc Naturel Régional	Vallée de la Haute Somme	Vallée de l'Authie	Vallée de la Selle
HBV1	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 1 Surfaces en herbe : min 20% SAU (MVS 30%), Maïs ensilage : max 40% SFP (25% MVS)	Système	121 €/Ha		X	X			
HBV2	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 2 Surfaces en herbe : min 35% SAU, Maïs ensilage : max 20% SFP, PPH: 10% min (30% en PMP/MVS)	Système	177 €/Ha		X	X			
HBV3	MAEC Climat BEA Autonomie fourragère Elevages Herbivores 3 Surfaces en herbe : min 40% SAU, Maïs ensilage : max 15% SFP, PPH: 10% min (30% en PMP/MVS)	Système	233 €/Ha		X				
MHU1	MAEC Biodiv préservation des milieux humides chargement max : 1,4 UGB ha/an/parcelle	Localisée	150 €/Ha	X	X	X	X	X	X
MHU2	MAEC Biodiv préservation des milieux humides + amélioration de la gestion de pâturage chargement UGB à respecter + paturer min 50% des prairies engagées	Localisée	201 €/Ha	X	X	X	X	X	X
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage paturer min 50% des prairies engagées	Localisée	72 €/Ha	X	X	X	X	X	X
CIF	MAEC biodiv - création de couvert d'intérêt floristique et faunistique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Localisée	652 €/Ha				X	X	X
ESP2	Protection des espèces 2 (Fauche ou pâturage au 01/06 ou 10/06, voir territoire)	Localisée	145 €/Ha	X	X	X	X	X	X
ESP3	Protection des espèces 3 (Fauche ou pâturage au 10 ou 20/06, voir territoire)	Localisée	200 €/Ha	X	X	X	X	X	X
ESP4	Protection des espèces 4 (Fauche ou pâturage au 20 ou 30/06, voir territoire)	Localisée	254 €/Ha	X	X	X	X	X	X

La Chambre d'agriculture de la Somme vous accompagne dans vos démarches :

- > Accueil MAE : Sandrine Bacon au 03 22 20 67 30
- > Hugo SMELTEN - h.smelten@somme.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Somme - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80096 Amiens Cedex 3

LES OPERATEURS PAR TERRITOIRE :

Territoire	Contact	Coordonnées
Bassin de la Somme	Apolline BYRDY	a.byrdy@ameva.org
BAC Amiens Métropole	Domitille SION	d.sion@amiens-metropole.com

Territoire	Contact	Coordonnées
Bassin de la Nièvre	Hugo SMELTEN	h.smelten@somme.chambagri.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Bassin de la Bresle	Charles-Edouard MACKELBERG	mackelberg@sma-bresle.fr
Biodiversité et corridors (80)	Hugo SMELTEN	h.smelten@somme.chambagri.fr
Parc Naturel Régional	Pauline FERET	p.feret@baiedesomme3vallees.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Vallée de l'Authie, Vallée de la Haute Somme, Vallée de la Selle	Apolline BYRDY	a.byrdy@ameva.org
Vallée de la Somme	Sophie GUEGAN	sguegan@somme.fr
Plaine Maritime Picarde	Marie-Aude GUIGNON	marieaudeguignon@baiedesomme.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Pelouses Calcicoles	Mathieu FRANQUIN	m.franquin@cen.hautsdefrance.org

document réalisé par le service environnement de la Chambre d'agriculture de la Somme - février 2026

